

**LA COOPÉRATION**

**DES PÔLES & RÉSEAUX RÉGIONAUX**

**MUSIQUES ACTUELLES**

Le 30 juin 2018

A l'attention de :

Monsieur Pascal Bois,  
député de l'Oise  
&  
Madame Emilie Cariou,  
député de la Meuse

### **Contribution à la mission de préfiguration du Centre National de la Musique**

Dans le cadre de la préfiguration du Centre National de la Musique qui vous a été confiée par le 1er Ministre, et dans la continuité du rapport de Rock Olivier Maistre que nous avons rencontré l'été dernier, en tant que parties prenantes de la filière musicale rassemblant une réelle diversité d'acteurs dans les régions en France, nous souhaitons réaffirmer nos positions et propositions vis-à-vis de ce projet, de son périmètre et de son fonctionnement, comme vous nous encouragez à le faire, dans votre courrier du 6 juin dernier.

Tout d'abord, les Pôles et réseaux régionaux de Musiques actuelles rassemblent aujourd'hui en France, 1 200 structures employeuses de 4 000 salariés agissant au niveau de la création, de la production, de la diffusion, de l'accompagnement, de la ressource, des médias, des services et de la formation. Les Pôles et réseaux régionaux de Musiques actuelles sont des espaces de dialogue qui favorisent la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème musical, et rendent possibles des coopérations innovantes sur de nombreux enjeux culturels, économiques et sociétaux.

En effet, la filière musicale en France est insérée dans un environnement économique, culturel et politique fortement ancré dans les territoires. Structurée et professionnalisée, elle contribue au bien-être des populations, bénéficie des ressources de toutes natures qui y sont disponibles, et participe en retour au développement de nos villes, de nos régions.

La filière musicale sur nos territoires représente un écosystème créatif de proximité extrêmement dense et dynamique qui répond à des logiques multiples : finalités lucratives, utilité sociale et intérêt général. Nous pouvons affirmer qu'elle est principalement constituée « *d'un grand nombre d'acteurs de droit privé représentant des structures relevant de l'intérêt général, qu'elles soient associatives ou TPE, qui agissent dans des logiques de proximité relevant de l'utilité sociale. Ces acteurs développent des projets sur un modèle économique mixte et partagent des valeurs de défense de la diversité artistique et culturelle, de l'initiative citoyenne, et de primauté de la coopération en opposition au modèle concurrentiel dominant* », comme nous l'affirmions déjà début janvier, dans un communiqué commun signé avec nos homologues des organisations nationales de la musique (cf. ci-joint).

Depuis plusieurs années, les structures musicales font face à des mutations sociétales importantes en termes de financement, de concentration, de pratiques et d'usages. À travers les espaces de médiation et de coopération que nous animons en tant que Pôles et réseaux régionaux, dans un esprit collectif et constructif, l'écosystème musical produit les innovations nécessaires à son dynamisme artistique et économique : travaux d'observation et d'études au plus près des problématiques des acteurs, outils d'appui et d'accompagnement, création de fonds de dotation pour le mécénat, mise en œuvre de dispositifs vertueux de financement (tel que le dispositif cafés-cultures), mobilisation de crédits européens, mutualisation, expérimentation d'outils numériques, processus d'amélioration continue en matière de développement durable, d'ancrage économique, d'emploi...

1/3

**Contribution à la mission de préfiguration du Centre National de la Musique**

---

Coopération des Réseaux Régionaux de Musiques Actuelles

---

Juin 2018

Le futur Centre national de la Musique a vocation à alimenter la filière musicale dans son hétérogénéité, à travers des moyens financiers lui permettant de soutenir la prise de risques, l'investissement, le développement, notamment à l'international, et également à travers la production de ressources informationnelles, de données, d'études, permettant à chacun de se situer, de se former, de se projeter dans l'avenir.

Le rapport de Monsieur Rock Olivier Maistre identifiait trois besoins principaux : mettre en place des outils d'observation fiables, indépendants et transversaux ; amplifier les soutiens à l'export, sur le plan financier et technique, afin de faire face aux coûts de déploiement international et à l'accompagnement des petites structures ; améliorer le soutien à la musique à travers le renforcement des aides sélectives.

Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre les principales missions annoncées par Madame Françoise Nyssen, ce Printemps, à Bourges (observation, soutien économique, développement international, information et formation), il nous semble que le futur établissement devra trouver la meilleure articulation possible avec les territoires, et donc avec les organisations qui créent du commun et favorise ainsi les coopérations dans chaque région française. De ce point de vue, les expérimentations entamées par CNV, à travers les conventions régionales, et leur poursuite aujourd'hui avec le Ministère, à travers les contrats de filière, sont à capitaliser.

Concernant les missions d'information et l'observation, nos organisations territoriales sont productrices de données, d'études, de diagnostics, de ressources qui, par la multiplicité des formats proposés, à distance ou en présentiel, permettent une bonne compréhension par les différents acteurs des enjeux, des dispositifs, ceci dans des logiques aussi bien descendantes qu'ascendantes. Nos coopérations au niveau inter-régional s'élaborent en la matière depuis plusieurs années : expérience du Réseau Ressource, études inter-régionales, séminaires thématiques. Certains réseaux régionaux ont constitué pour l'élaboration d'études et l'observation, un savoir-faire reconnu par de nombreux partenaires, et bénéficiaires. Les collaborations en la matière sont nombreuses, avec le secteur universitaire, les observatoires, et les organismes tels que le CNV, l'INSEE...

Une observation pertinente de la filière, nécessite une identification permanente des parties prenantes, et une relation de proximité avec celles-ci. Elle s'appuie en effet sur une confiance réciproque établie avec les acteurs observés que nos organisations territoriales sont en mesure de garantir du fait de leur fonctionnement en réseau ouvert (« écosystémique »). Des collaborations existent au niveau national et inter-régional.

Le futur Centre national de la Musique doit être en mesure de bénéficier du travail territorialisé que nous réalisons, et de le nourrir également. Des articulations techniques doivent être trouvées dans un esprit collaboratif respectueux de l'intégrité de chacun, et des espaces de suivi spécifique mis en place impliquant nos organisations territoriales en charge des observations et diagnostics de la filière musicale dans les régions.

Concernant les missions d'appui et de soutien, le futur Centre national de la Musique se doit de construire des dispositifs cohérents et coordonnés au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème, d'innover et d'expérimenter de nouveaux mécanismes de la politique publique, en lien notamment avec les territoires, de redistribuer en prenant en compte la nécessité d'un meilleur partage de la valeur au sein de la filière, de réguler le fonctionnement et le développement de l'écosystème, d'assurer une équité des parties prenantes, dans un cadre éthique de la politique publique.

La défense de la diversité culturelle ne peut se contenter d'un soutien à la diversité des expressions artistiques. Elle doit également s'appuyer sur une reconnaissance de la diversité des initiatives socio-économiques pour asseoir un modèle de développement équilibré. Les crédits du futur CNM doivent permettre à un tissu d'entreprises de toutes natures d'exister, pour qu'elles soient en mesure de continuer de créer, de produire et d'innover sur tous les territoires en France.

Les régions peuvent et doivent être des interlocuteurs dans ce cadre. Elles ont fait le pari de soutenir la structuration du secteur des musiques actuelles dans sa diversité, et sont aujourd'hui en capacité de produire de nouveaux dispositifs, de la politique publique transversale, en lien avec les politiques européennes. Les dispositifs expérimentés au niveau régional sont le fruit de réflexions et de concertations menées avec les acteurs, toujours avec le souci de la diversité.

Des moyens nouveaux significatifs et pérennes doivent être trouvés, et le périmètre actuel du Ministère de la culture garanti. Si sa gouvernance doit être pilotée par l'État, le futur établissement doit intégrer dans son fonctionnement une pluralité de points de vue et d'approches. Il doit débattre et concerter durablement les différentes parties prenantes de l'écosystème, structures de toutes tailles, de toute la filière de la musique enregistrée à la musique « live », en prenant en compte les médias, les partenaires associés, les différents niveaux de collectivités... La gouvernance inclusive de nos réseaux régionaux montre qu'il est possible de faire dialoguer une telle diversité d'acteurs, de façon rationnelle.

Le futur Centre national de la Musique doit s'appuyer sur une présence ambitieuse des territoires dans sa gouvernance, en s'appuyant sur les collectivités elles-mêmes mais également sur une légitimité multiple des réseaux régionaux : diversité professionnelle, diversité des territoires, capacité à agir, porosité et transversalité de nos actions vers d'autres formes culturelles,

sociales et économiques, mise en place d'actions et de dynamiques privilégiant l'économie de proximité et donc l'emploi, capacité d'impact sur les phénomènes de concentrations (industrielles et territoriales) en cours au sein de la filière musicale.

Le futur Centre national de la Musique doit assumer un objectif clair de diversité culturelle, et de ce fait garantir l'équité de la représentation de l'écosystème en termes d'activités, de finalités et de territoires. Il doit s'appuyer sur une gouvernance équilibrée, et respectueuse de territoires considérés comme partenaires et parties prenantes. Dans ses missions comme dans sa gouvernance, le CNM doit ainsi accompagner l'articulation entre les logiques nationales et territoriales, en pariant sur un partenariat entre le CNM, les collectivités territoriales (notamment les Régions), les organisations professionnelles et les réseaux représentatifs des acteurs, au niveau national et régional. Les territoires pourraient ainsi s'affirmer comme des vecteurs essentiels du développement de la filière musicale, dans toute son hétérogénéité.

Les Pôles et réseaux régionaux de Musiques actuelles sont volontaires pour participer à la fondation de ce futur Centre national de la Musique, et travailler à cette articulation national/régional, avec leurs apports et compétences spécifiques, en termes de transversalité, de proximité, de solidarité, de responsabilité, d'innovation économique et sociétale. Les Pôles et réseaux régionaux de Musiques actuelles sont disponibles pour travailler et collaborer avec le futur établissement pour que cette articulation avec les territoires soient la plus efficiente. Les plus-values peuvent être nombreuses sur les aspects suivants : renforcement de la ressource (qualitative) et de l'observation (quantitative), essaimage et valorisation de bonnes pratiques et d'innovations, meilleure attribution des fonds et effet multiplicateur, phénomène positif de convergence et mutualisation sur les territoires, sécurisation mutuelle et développement de la confiance entre opérateurs et partenaires publics, capacité d'innovation collective, valorisation d'une filière dans sa globalité aux yeux des professionnels, mais aussi aux yeux des citoyens.

Dans l'espoir d'avoir su partager avec vous notre conviction, notre volontarisme et notre souci de l'intérêt général, nous tenons à votre disposition pour en échanger, et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

*Pour la Coopération des pôles et réseaux régionaux Musiques Actuelles*

### **Autres documents en complément de notre contribution :**

Fin juin 2018, suite à la journée du 16 avril à l'Assemblée nationale, et **dans le cadre de la préfiguration du CNM (Centre National de la Musique)**, les fédérations et réseaux musicaux publient **une contribution commune à destination des députés Monsieur Pascal Bois et Madame Emilie Cariou :**

→ [http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/Contribution\\_interorgas\\_prefig\\_CNM\\_.pdf](http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/Contribution_interorgas_prefig_CNM_.pdf)

Le 16 avril 2018, **à l'Assemblée Nationale**, dans le cadre de la journée "**Pour une concertation sur les politiques publiques en faveur des musiques**", les Pôles et Réseaux régionaux de musiques actuelles ont produit **cette intervention commune :**

→ [http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/Intervention\\_Poles\\_Reseaux\\_MA\\_Assemblee-nationale\\_16avril2018\\_.pdf](http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/Intervention_Poles_Reseaux_MA_Assemblee-nationale_16avril2018_.pdf)

En amont des BIS, le 17 janvier 2018, **une vingtaine de fédérations et réseaux musicaux** ont publié un communiqué "**Pour une concertation sur les politiques publiques en faveur des musiques**" concernant le projet de Centre National de la Musique :

→ [http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/communiqu\\_e\\_inter\\_orga\\_bis\\_2018.pdf](http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/communiqu_e_inter_orga_bis_2018.pdf)

A l'occasion des Bis 2018, **les Pôles et Réseaux régionaux de musiques actuelles** ont édité **une plaquette de présentation de leurs structures et de leurs coopérations :**

→ [http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/Livret\\_cooperationReseauxTerritoriaux\\_Bis2018\\_web.pdf](http://www.cooperation-reseaux-territoriaux.org/wp-content/uploads/2018/02/Livret_cooperationReseauxTerritoriaux_Bis2018_web.pdf)

**Retrouvez ces documents ici :**

**WWW.COOPERATION-RESEAUX-TERRITORIAUX.ORG**